

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU 04 JUILLET 2024

Délibération n°2024-07-05

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lupé, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 33
- Date de la convocation : le 26 juin 2024

**Objet : Administration générale – Finances : Décisions modificatives**

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :**

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL ( <i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i> ), Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i> ), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON ( <i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i> ).

**DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :**

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN, ( <i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i> ) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ), Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i> ) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY ( <i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i> ).

**DÉLÉGUÉS ABSENTS :**

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------



M. le vice-président en charge des Finances explique qu'il est nécessaire de modifier les écritures du BP 2024.

#### DM n°2 Budget général

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Fonds de concours au budget ZAE pour l'acquisition des terrains sur la ZAE du Soleil à Maclas.

Section	D/R	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024	DM 1	DM 2	Total Budget 2024
Fonct.	D	65	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administra	259 216,59 €		165 000,00 €	424 216,59 €
Fonct.	D	023	023	virement à la section d'investissement	1 468 000,00 €		-165 000,00 €	1 303 000,00 €
Invest.	R	021	021	virement de la section de fonctionnement	1 468 000,00 €		-165 000,00 €	1 303 000,00 €
Invest.	D	23	2313	Travaux en cours	2 136 300,68 €		-165 000,00 €	1 971 300,68 €

#### DM n°1 Budget ZAE

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Acquisition des terrains sur la ZAE du Soleil à Maclas.

Section	D/R	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024	DM 1	DM 2	Total Budget 2024
Fonct.	D	011	6015	Terrains à aménager	736 000,00 €	165 000,00 €		901 000,00 €
Fonct.	R	74	74751	GFP de rattachement	259 216,59 €	165 000,00 €		424 216,59 €

#### DM n°1 Budget EAU

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Changement d'imputation crédits du chapitre 23 au 21, pour opérations réalisées dans l'année (Travaux à Jassoux).

Section	D/R	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024	DM 1	DM 2	Total Budget 2024
Invest.	D	23	2315.	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	2 632 000,00 €	-1 276 000,00 €		1 356 000,00 €
Invest.	D	21	21531.	Réseaux d'adduction d'eau	18 000,00 €	1 276 000,00 €		1 294 000,00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les décisions modificatives ci-dessus.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

- Approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON